N° 4014 — 6e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 7 Janvier 1894

LE PETIT ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° TOURCOING, rue VERTE, 50

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
Abonnement continue sauf avis contraire.

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES..... 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS..... 0 fr. 75 —
LOCALES..... 1 fr. 00 —
Les annonces seront reçues aux bureaux du journal à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 17.

TÉLÉPHONE

LA VENGEANCE des Compagnies

Au cours de la discussion de l'interpellation Basly sur la grève des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, M. le ministre des Travaux publics prononça les paroles suivantes :

« Je me suis préoccupé de la question » des ouvriers congédiés, dès que je me » suis installé au ministère des Travaux » publics. J'ai été heureux d'obtenir l'assu- » rance que les mesures prises par les » Compagnies n'étaient pas définitives. » J'ai invité les préfets du Nord et du » Pas-de-Calais à pousser les Compa- » gnies à entrer largement et tout de » suite dans la voie où elles se mon- » trent disposées à s'engager. Je leur » ai écrit de tout faire pour hâter cette » solution désirable, en ajoutant que les » Compagnies travailleront ainsi de la fa- » con la plus féconde à l'apaisement des » esprits, au sein de ces populations qui » viennent d'être si durement éprouvées. »

L'honorable M. Jonnart tenait là le langage de la sagesse et de la raison. Mais il semble que ses conseils et ceux de ses préfets — si ceux-ci ont fait les démarches qui leur étaient indiquées — aient trouvé un médiocre accueil auprès des Compagnies.

Non-seulement, en effet, nous n'avons point entendu dire que tout ou partie des ouvriers congédiés aient été repris dans les mines; non-seulement la rigueur des trop fameuses soupes sombres n'a en aucune façon été atténuée, mais encore certaines compagnies, poursuivant avec une cruauté inexorable le cours des représailles auxquelles elles se livrent depuis deux mois, n'ont pas hésité à provoquer l'expulsion des corons des ouvriers congédiés, et à jeter à la rue, en plein hiver, des malheureux sans ressources, des vieillards, des femmes et des enfants.

Le fait s'est produit hier encore à Billy-Montigny, dans les corons de Méricourt, appartenant à la Compagnie des mines de Courrières.

Trois mineurs, nous écrit notre correspondant, les nommés Léon Boucherat, dit le Zouave, Anthème Brassart, et Théry dit Lémy, ont été expulsés vendredi des logements qu'ils occupaient.

Un huissier, assisté de deux gendarmes et d'une équipe d'ouvriers au service de la Compagnie, a procédé à cette belle opération.

Les meubles ont été déposés dans la rue.

Et les malheureux expulsés leurs femmes et leurs enfants, ont dû solliciter l'hospitalité des personnes du village étrangères à la Compagnie, car pas un mineur n'aurait osé leur donner asile, par crainte d'encourir les sévérités de leurs chefs et notamment du directeur, le clérical M. Kolb Bernard.

Une famille a dû se réfugier dans une grange.

Ce court fait-divers n'est-il pas tout simplement navrant? Et n'apparaît-il pas que les Compagnies ont fait la gageure de pousser à bout la patience publique et de déchaîner contre elles un universel mouvement d'indignation et de colère?

Qu'ont-ils donc au cœur ces hauts et puissants seigneurs de la grande industrie, que n'émeuvent ni les supplications des travailleurs qu'ils privent impitoyablement de leur gagne-pain, ni les cris de douleur des femmes et des enfants, innocemment atteints par cette misère imméritée?

Du moins, auraient-ils pu attendre, pour jeter à la voirie ces misérables, que la belle saison fut revenue, que les ouvriers remerciés aient eu le temps de chercher et de trouver d'autre travail.

Le plus ordinaire propriétaire n'eût pas refusé ce répit aux moins intéressants des locataires.

Mais non, point de délai pour ces anciens serviteurs des richissimes Compagnies! Point de pitié pour ces grands criminels, coupables d'avoir osé défendre leurs intérêts contre l'arbitraire patronal.

La température est rigoureuse. L'hiver est rude et prolongé. Les malheureux expulsés risquent de mourir de froid et de faim. Car, privés de travail depuis plus de trois mois, ils ont épuisé depuis longtemps leurs dernières ressources. Et les voilà aujourd'hui sans feu ni lieu.

Qu'importe? Ce sont des « mécontents », des « forte-tête », répondent les Compagnies. Et ce sont des « justiciables ».

Et les implacables concessionnaires de mines sont convaincus de faire œuvre de bonne administration et de saine justice.

Ils font régner l'ordre dans leurs exploitations à la manière de celui qui fut établi autrefois à Varsovie.

Qu'en pense M. le ministre des Travaux publics? Qu'en pensent MM. les préfets du Nord et du Pas-de-Calais?

Est-ce là l'apaisement que M. Jonnart nous avait fait espérer?

Est-ce là le résultat des démarches qu'il avait prescrites aux représentants du gouvernement dans nos deux départements?

Il est impossible que de semblables cruautés puissent être impunément généralisées! Il est impossible que les cris de détresse des victimes des Compagnies ne trouvent pas un écho auprès des pouvoirs publics et des autorités gouvernementales!

Et de son côté, le Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, nous l'espérons, ne restera pas inactif.

Malgré les dépenses qu'à pu entraîner la dernière grève, le Syndicat possède toujours en caisse des sommes considérables, plusieurs centaines de mille francs, croyons-nous.

Or, nous n'avons pas entendu dire que la caisse syndicale soit venue en aide, jusqu'ici, aux ouvriers congédiés par les Compagnies. On s'est borné à leur répartir le produit des souscriptions ouvertes par les journaux.

Le Syndicat peut donc facilement, sans porter aucune atteinte à sa prospérité financière, montrer quelque largesse envers les malheureux expulsés de Billy-Montigny.

Ce sera la meilleure réponse qu'il puisse faire aux bruits — malveillants, nous voulons le croire — qui le représentent comme très empressé lorsqu'il s'agit d'employer les fonds syndicaux à subventionner un journal socialiste de Lille, et très réservé, au contraire, lorsque les victimes de la grève font appel à ses secours et à sa générosité.

Georges ROBERT

Ce que coûtent les élections sénatoriales

Savez-vous combien coûteront à l'Etat les élections sénatoriales qui auront lieu cette année. 900,000 francs.

Sur ce chiffre 570,000 francs seront consacrés, dimanche prochain, au renouvellement de la série A et 330,0.0 francs seront affectés aux élections partielles.

En 1885, l'élection des sénateurs dont le mandat expire dimanche avait coûté 560.000 francs. La majoration de 40,000 francs pour 1891 est basée sur l'augmentation du nombre des délégués sénatoriaux.

Quant au crédit pour les élections partielles, il est s'élevant l'année dernière, qu'à 250.000 francs, mais la mort alité a été grande au Luxembourg et le chiffre de 330,000 francs repré ents exactement la moyenne des dépenses des dernières années.

Les décorations du 1er janvier

Les décorations dans l'ordre de la Légion d'honneur décernées par le ministère de l'intérieur, à l'occasion du 1er janvier, sont définitivement arrêtées.

La liste en sera soumise samedi à la grande chancellerie de la Légion d'honneur, qui se réunira extraordinairement à cet effet.

Elle paraîtra ensuite dimanche matin au *Journal officiel*.

MM. Georges Feydeau, auteur dramatique, et Marcel Prévost, romancier, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur par le Ministre de l'Instruction publique.

UN VICAIRE ANARCHISTE

On écrit de Milly à *l'Abeille d'Etampes*!

« Il n'est passé ici, le jour de Noël, un fait que je ne puis m'empêcher de signaler à l'indignat on de tous les honnêtes gens, qu'elles que soient leurs opinions.

« Le vicaire a fait, qu'on dire, l'apologie de l'anarchiste Vaillant, qui a lancé une bombe à la Chambre des députés et blessé une cinquantaine de personnes. Ce singulier apôtre de paix a déploré, du haut de la chaire, que Vaillant n'ait eu le courage de vouloir écraser la société, qu'on dit n'l'approuver, que s'il mour it, ce serait pour une bonne cause, que tout le monde était bien d'ailleurs pas gouverné par le préfet de Nanterre et par une Chambre corrompue. Le vicaire a ensuite flétri les lois sur les Dreyfus, etc.

« Toutes les personnes présentes ont été scandalisées par cet étrange langage, qui a causé une indignation générale. »

Echos et Nouvelles

A Paris seulement il y a actuellement deux cent mille ouvriers sans ouvrage.

***

On annonce la mort à Bonn, du célèbre physicien Hertz, ordre sur à l'Université « cette ville. Hertz avait fait des travaux scientifiques de premier ordre. Hertz n'avait que 36 ans. C'est à la suite des savantes recherches de Hertz sur les ondes électriques, la propagation de ces ondes, le « miroir » de ces ondes et enfin la théorie scientifique exacte qui considère l'électricité, la chaleur et la lumière comme des manifestations extérieures différentes d'une même force.

***

L'influenza à Londres :

Le nombre des décès attribués à l'influenza a été cette semaine de 108; 147 la semaine dernière.

***

Le nord de la France a les combats de coqs, l'Espagne les combats de taureaux; les Siamois ont les combats de poissons. A ce jeu les habitants du Siam portent des sommes considérables et vont souvent jusqu'à engager leur femme, leurs enfants et eux-mêmes. Le dernier combat fut gravement en tout point bizarre, longue chaîne de 4 à 5 mètres, que les savants appelent *Betta pugnax*.

Il s'agit, en quelques mots, de savoir s'un grin brun tout orge. Mais dès qu'il aperçoit un de ses semblables, il entre en fureur, en engendre cuvidité s'irise tout à coup des plus merveilleuses couleurs, puis qui devient phosphorescent, son corps tout entier brille d'un éclat très vif. Les deux adversaires se précipitent l'un sur l'autre et se livrent un combat charnel, qui ne se termine que par la fuite honteuse du taureau.

***

On annonce que Mlle Bathoul, fille de l'ancien ministre, est dans un état de santé très grave. Elle a un délire intense, la jeune fille ne cesse de réclamer son père.

***

Le peintre J.-F. Millet, qui a déjà eu mouvement à Charbourg, en aura bientôt un autre à Cherbourg, son lieu de naissance.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Commission des douanes

Paris, 5 janvier. — Mercredi la Chambre se réunira dans ses bureaux pour nommer la nouvelle commission des douanes dont le travail ne peut manquer d'être fort important. Déjà des délégations de la Bre échangistes s'organisent pour venir apporter à la commission leurs réclamations ou doléances.

Notamment il arrivera à Paris le 10 janvier, une délégation envoyée de Marseille par les mineurs qui veulent s'élever contre toute élévation des droits. Toutefois d'ici le Parlement on estime que la commission des douanes sera en grande majorité favorable à la surtaxe.

La réélection de M. Méline, comme président de cette commission, paraît assurée.

L'entrepôt et l'admission temporaire DES BLÉS

Paris, 5 janvier. — Dans la séance de la Chambre des Députés du 14 décembre, M. Viger, ministre de l'agriculture, répondant à une question de M. Leygues sur l'ajournement du projet déposé à la suite de l'engagement de déposer, dès la rentrée, un ensemble de projets de loi tendant à réglementer le régime de l'entrepôt et celui de l'admission temporaire.

Nous croyons savoir que M. Viger a eu, pendant les vacances, divers entretiens avec M. Marty, ministre du commerce, à l'effet de remanier les dispositions qui ont été établies par la loi du 27 mai 1826 et par la loi du 29 juillet 1822 sur les entrepôts réels et les entrepôts fictifs.

Ces deux ministres seraient tombés d'accord pour l'abaissement de la durée de l'entrepôt réel qui est actuellement de trois ans et de l'entrepôt fictif qui est de deux ans. Il est probable que l'entrepôt réel ne dépassera plus que de deux ans et l'entrepôt fictif d'un an.

D'autre part, l'admission temporaire, pendant six mois, des blés qui doivent être réexportés sous forme de farine ou constitués en entrepôt, serait également réduite.

Le gouvernement veut ainsi atteindre la spéculation qui s'exerce au détriment de l'agriculture nationale.

LES ANARCHISTES A PARIS

LE RENVOI de l'affaire Vaillant

Le nouveau défenseur

Paris, 5 janvier. — Hier, Me Cart-er, bâtonnier de l'ordre des avocats, après la détermination prise par Me Ajalbert de décliner la mission — qu'il avait d'abord acceptée — de défendre Vaillant, s'était empressé de déléguer d'office M. Albert Dasset pour assister l'accusé, au cas où il devrait comparaître devant la Cour d'assises, ne fût-ce que pour entendre prononcer le renvoi de l'affaire.

Mais cette précaution n'a eu pas de raison d'être. Me Lebrun, président du Conseil de l'ordre, a fait aussitôt choix d'un autre défenseur. Ce choix n'est porté sur M. Labori, que M. le procureur général a aussitôt avisé.

M. Labori a accepté cette tâche, mais il a demandé quelques jours pour prendre connaissance du dossier de l'affaire qui est assez volumineux.

Notons cette coïncider ce curieuse : le nouveau défenseur de Vaillant, M. Labori, a été, à Reims, le concurrent de M. Mimeau, dont l'élection était précisément discutée le jour de l'attentat et qu'il a contribué à la tribune au moment où il s'est produit.

Notons encore que M. Ajalbert fut défendu en appel devant la cour, par M. Labori et M. Henri Robert, lors de la première disciplinaire dont il fut l'objet de la part du conseil de l'ordre pour un article de lui publié dans *Gil Blas*.

L'ordonnance du président

M. le président Case a jugé inutile de faire comparaître Vaillant en audience publique pour assister à une simple mise-en-cause. Cette comparution pour cet, en effet, mot vez des incidents, et il était plus sage de les éviter.

Aussi, comme le Code d'instruction criminelle lui en donnait le droit, M. le président Case s'est-il contenté de rendre dans son cabinet une ordonnance à l'encontre de l'accusé et que Me Ajalbert, qui s'était chargé de présenter la défense de Vaillant, déclare ne pouvoir pas le défendre, a signé, en sa qualité de président de cette ordonnance.

Cette ordonnance a été ensuite signifiée à Vaillant, et Me Cazes a lui-même fait connaître aux juges, réunis à nouveau en la chambre du conseil, vers cinq heures et demie, le renvoi de la cause :

— Je regrette, messieurs, a-t-il dit, de n'avoir cru devoir prendre la défense de l'accusé que Me Ajalbert, que vous avez dû apercevoir ce matin par les journaux. Je vous aurais évité un dérangement inutile.

Me Ajalbert ne peut devoir présenter la défense de Vaillant, et le lui veut que l'accusé soit défendu.

Vaillant a fait choix de Me Labori, qu'il a pu se rendre connaissance du dossier. Dans ces conditions, le renvoi s'impose. J'ai donc rendu une ordonnance en ce sens. Je n'ai fait aucune date.

L'audience terminée deux jours après cette session. Pour aujourd'hui, vous êtes libres, et je vous donne rendez-vous pour demain, à cinq heures et demie, pour continuer l'examen des affaires du rôle.

Nous croyons savoir que le désir du parquet et de la cour est que l'affaire vienne le plus tôt possible.

La date du procès

Il est probable que le procès viendra vendredi prochain.

Me Labori a commencé l'étude du dossier, il avait demandé pour terminer cette étude et pour préparer sa défense un délai de huit jours et nous apprenons que ce délai lui a été accordé.

Les documents saisis

Paris, 5 janv er. — Le *Temps* dit, contrairement à ce qu'ont affirmé les journaux : « Les perquisitions opérées chez les anarchistes ont donné à Paris des résultats. Nous pouvons assurer notamment qu'on a saisi chez M. Elisée Reclus une soixantaine de lettres d'une lecture très intéressante. Ces missives émanent d'anarchistes français, suisses et surtout allemands.

La « Mère Peinard »

Les agents en surveillance aux abords de différents gares dans la banlieue de Paris ont saisi hier sur différents individus le numéro du nouveau journal, la *Mère Peinard*, imprimé sur une seule feuille, qu'ils vendaient cinq centimes.

En province

TENTATIVE CRIMINELLE dans la Loire

Saint-Etienne, 5 janvier. — Une tentat ve crim nelle a été commise la nuit dernière à Chambon-Feugerolles, cité industrielle près de Saint-Etienne.

Une caisse contenant de dynamite amorcée avait été placée sous la fenêtre de l'usine; grâce à la neige, la mèche allumée s'est éteinte et il n'y a pas eu d'explosion.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

Une arrestation à Carmaux

Carmaux, 5 janvier. — Un anarchiste nommé Ludovic Lebourlier, a été arrêté à Carmaux, au moment où il vend it le *Père Peinard* et la *Révolte*. Au moment où il a été arrêté il a crié : « Vive Ravachol! » Conduit devant le juge d'instruction à Albi, il a avoué avoir subi quatre condamnations pour vol.

Lebourlier, qui est un déclassé se disant originaire du Havre, a été un des camelots les plus actifs du général Boulanger. Il a été trouvé porteur d'un revolver contenant une assez volumineuse correspondance chiffrée sur laquelle il se renferme dans le mutisme le plus complet.

Saisie du « Père Peinard »

Ordre a été donné à tous les commissaires centraux en province de saisir les derniers numéros du *Père Peinard*, ainsi que l'*Almanach* publié par ce journal.

Une arrestation à Abbeville

Abbeville, 4 janvier. — A la suite des perquisitions faites chez des anarchistes, un nommé Baumon, ouvrier tisserand, a été mis en état d'arrestation.

LA RÉVOLUTION en Sicile

VINGT MORTS, CINQUANTE BLESSÉS

Palerme, 5 janvier. — Des désordres d'une gravité exceptionnelle se seraient produits ce matin à Marmeo (province de Palerme). Suivant des télégrammes arrivés ici des manifestants ont incendié de plusieurs casulanes, au cri de : A bas la municipe! Vivent les Fasci! auraient saccagé et brûlé les bureaux de l'octroi. La troupe serait intervenue et aurait fait usage de ses armes; il y aurait eu une vingtaine de morts et plus de cinquante blessés.

On croit ici que le général Morra compte user des pleins pouvoirs qui lui ont été attribués pour terroriser les associations ouvrières qui l'ont jugé avoir été les inspiratrices de tout le mouvement.

L'arrestation du député de Felice et celle des principaux meneurs des Fasci ont été provoquées par la publication d'un manifeste exhortant à la résistance la population sicilienne.

La situation s'aggrave

Palerme, 5 janvier. — Il est confirmé que la bagarre de Marines que nous signalait une dépêche précédente, a coûté la vie à une vingtaine de personnes.

Les manifestants qui étaient armés de fusils ont ouvert le feu contre la troupe, mettant une dizaine d'hommes hors de combat. Les soldats ont riposté par une décharge qui a abattu quinze manifestants, et grièvement blessé plusieurs autres.

De divers autres points de la province, on signale des désordres sérieux. La situation devient très critique.

Les Sans-Travail en Hollande

Amsterdam, 5 janvier. — Un meeting public de socialistes démocrates a été pour tenu au local *Constantia*, à Amsterdam. Un orateur de Maastricht, le comte Vingen, s'est livré à un violent réquisitoire contre les classes dirigeantes et habillé de coupables ministres un parallèle passionné entre ceux-ci et les ouvriers.

Toute conciliation est impossible, a-t-il décrié, puisque la classe possédante refuse de se dessaisir, en faveur des ouvriers, des instruments de travail.

La Banque a l'un des expédients les plus abjects de l'intime société. Les « sans-travail » cherchent à en détourner comme de la peste, continuent à réclamer de la bruyère et poursuivre leurs démonstrations pour provoquer un changement radical.

Un autre orateur, Wolhring a fait appel à la part ip tion et à la propagande par les femmes. Toutefois, il a recommandé la calme, en disant à l'assemblée qu'il apprenait de source certaine que 40 soldats de marine se tenaient cachés dans le grand garde du palais royal. Dans, prêts à intervenir à la moindre alerte.

Sur ce, 2 ou 300 ouvriers sans travail se

Nouvelles Étrangères

LES FINANCES ITALIENNES

(De notre correspondant particulier).

Paris, 5 janvier. — Chaque jour on met en circulation dans le monde de la Bourse, de nouveaux bruits sur les projets financiers de M. Crispi. La semaine dernière, on disait que le nouveau président du Conseil était décidé, pour alléger les charges écrasantes du Trésor italien à réduire graduellement l'intérêt de la dette nationale qui, de la dite annuel de 5.34 0/0, aurait été ramené d'abord à 4 0/0, puis à 3 0/0.

Cette mesure aurait causé un grave préjudice aux capitalistes français, qui ont en portefeuille pour plus de 800 millions de rente italienne. Le mécontentement provoqué par cette nouvelle fut si violent qu'une forte baisse se produisit aussitôt sur les fonds italiens et que l'ambassade jugea prudent pour arrêter le mouvement d'y dresser un démenti officiel aux journaux.

Le bruit courut de la liquidation du Crédit Mobilier, qui constitue une opération financière basée sur la régie des tabacs et sur le placement. L'effet fut aussi désastreux. On fit observer, non sans raison, qu'en agissant ainsi, l'Italie serait disposée à ne demander ressources et le cabinet de Rome qui renonce à son idée.

Il en revint alors au projet plus sûre fois mis en avant, mais toujours écarté d'imposer la rente. Nouvelle dégringolade sur les fonds Italiens. Les porteurs français, directement menacés, vendirent à qui mieux mieux.

Aujourd'hui, on a changé de système. Ce n'est plus la rente en général qu'il est question d'imposer, mais seulement la rente intérieure. La nouvelle paraît tout simplement absurde même à ceux qui ne connaissent pas à fond les questions de finance.

Frapper la rente intérieure? Quelle trouvaille! Du coup la rente intérieure s'expatrierait et le fisc n'aurait à dresser patriotique des procès-verbaux de carence.

Le souverain lui-même S. M. Humbert, n'a-t-il pas récemment déclaré en faisant sortir du royaume sa fortune personnelle évaluée à 100 millions de lires, pour la déposer dans les coffres de la maison Rothschild, de Londres?

M. Crispi devra donc chercher autre chose. Il lui faudra surtout se dépêcher, car il devient tout à fait urgent de trouver un moyen d'union de mettre un terme aux crises actuelles du moins d'en atténuer les effets.

On dit bien, il est vrai, que l'Allemagne et l'Autriche ont annoncé l'Italie à opérer des réductions sur le budget de la guerre, mais ces réductions sont impossibles.

Les économies des précédents exercices ont été effectuées sur les approvisionnements et actuellement les arsenaux, les magasins sont vides. Les effectifs eux-mêmes sont tellement réduits que pour essayer de réprimer les troubles de Sicile — encore une cause de dépenses! — on est forcé de mobiliser une classe entière de la réserve.

Cherchez donc, signor Crispi, vous surtout trouvera vite, car la banqueroute approche à grands pas.

UN PRÊTRE *qui en assassine un autre* A LAVAL

Nous annoncions avant-hier dans nos *Faits divers télégraphiques* que le curé d'Entrammes près de Laval était assassiné. Nous revenons aujourd'hui sur les circonstances du crime, sur la victime et le coupable les renseignements palpitants qu'on va lire :

Le crime

Laval, 5 janvier. — L'abbé Fricot, la victime, habitait le presbytère d'Entrammes en compagnie de trois personnes : son vicaire, l'abbé Bruneau; sa domestique et un petit garçon nommé Lochin.

Mardi soir, vers 6 heures et demie, il sortait dans sa cour. Très frileux, il ne quittait jamais sa maison, même pour un instant, sans mettre son manteau, ce que pourtant il n'a pas fait.

Comme il n'était pas rentré à 7 heures pour dîner, son vicaire et sa domestique le cherchèrent successivement pendant la nuit.

Mercredi matin, seulement, vers huit heures et demie, ils s'aperçurent que deux longues perches avaient été enfoncées dans le puits situé au milieu du jardin du presbytère et que trois grosses bûches flottaient sur l'eau; de plus les parois du puits étaient maculées de sang.

Le cadavre dans un puits

On prévint les gendarmes. Le puits fut fouillé et à neuf heures on en retirait le cadavre du malheureux curé.

Le visage portait les traces de nombreuses déchirures contusions, les pieds qui n'étaient plus chaussés, les sabots étant restés dans le puits étaient tout décairés. Il est évident que l'abbé Fricot s'était efforcé de remonter et que les assassins l'avaient frappé sur les deux écoupes perches et de bûches pour l'empêcher de sortir du puits.

*

Deux femmes qui demeurent dans le voisinage ont entendu crier à plusieurs reprises : « A moi! à moi, mes amis! » Le vicaire et la servante déclarent n'avoir rien entendu.

Le mobile probable

Le 16 septembre dernier, un vol de 600 francs avait été commis au préjudice du curé qui avait, paraît-il, tenu le propos suivant : « Je connais le voleur et je lui ferai savoir que je le connais. »

L'infortuné a-t-il donné suite à cette intention et le voleur, se voyant découvert, a-t-il jugé prudent de faire disparaître son accusateur?

Un vicaire assassin

Le parquet de Laval et la gendarmerie arrivèrent sur les lieux et pendant toute la journée de jeudi menèrent l'enquête.

On procède à une perquisition dans le presbytère et dans la chambre du vicaire, l'abbé Bruneau, on découvrit un chandelier portant l'empreinte de doigts ensan glantés, une serviette tachée de sang et plusieurs autres taches sanglantes sur les touches de son harmonium, dont il avait joué dans la soirée.

L'abbé ne put fournir l'explication de ces faits; quand on lui a demandé d'où venait ce sang, il a répondu qu'il ne s'en souvenait pas.

L'arrestation

L'abbé Bruneau fut mis en état d'arrestation et amené à la maison d'arrêt de Laval.

Il protesta avec véhémence contre l'accusation dont il est l'objet sans toutefois s'expliquer au sujet des charges dont nous venons de parler et d'autres non moins graves.

Accusations d'incendies

L'abbé Bruneau est en outre soupçonné d'être l'auteur de deux incendies qui éclatèrent au presbytère d'Astille, où il était vicaire avant d'être nommé à Entrammes.

En province

Orléans, 5 janvier. — Il fait un froid très vif depuis quelques jours. Le thermomètre est descendu la nuit à 15 et 18 degrés au-dessous de 0. La Loire, qui charriait des glaçons, est prise entre Chaey et Châteauneuf et au-delà sur une étendue de plus de 45 kilomètres.

Avignon, 5 janvier. — La nuit dernière, il est tombé de la neige. Le Rhône charrie des glaçons depuis vingt quatre heures. Il a fait 8° dans la nuit.

Grenoble, 5 janvier. — La froid est très vif depuis hier à Grenoble et dans la région.

Le thermomètre marquait ce matin 13°

Montpellier, 5 janv er. — Par 4 degrés au-dessous, la neige tombe depuis minuit, poussée en tourbillons par de violentes rafales de vent. Les nouvelles du département signalent partout la même situation. Dans les hauts cantons, à Saint-Martin-de-Londres, la circulation est interrompue.

Châlons-sur-M rne, 5 janvier. — Cette nuit la température est descendue à 15° au-dessous de zéro. Le vent souffle avec violence. La M rne est complètement prise sur on peut cours dans le département. La navigation est interrompue sur les canaux. Les trains subissent des retards considérables.

Lyon, 5 janvier. — La température se maintient très rigoureuse. Le thermomètre marquait — 12° ce matin à sept heures.

La Saône est prise; le Rhône charri.

Belfort, 5 janvier. — Depuis trois jours le froid est intense dans la région. Le thermomètre est descendu jusqu'à 15 degrés.

La plupart des cours d'eau sont gelés.

On a trouvé hier matin, à Danjoutin, le cadavre d'un nommé Petit, mort de froid.

Une affaire d'Honneur

Paris, 5 janvier. — Ce soir, M. Mermeix se trouvait au café Riche, M. Détrez, rédacteur à la *Patrie* et à la *Presse* se trouvant à face de lui, l'aborda et lui dit : « Vous êtes lâche par le jugement du jury d'honneur dûment constitué; d ne on peut se battre avec vous. » Et il lui tendit sa carte. Une rencontre est certaine.

Le froid et la neige

A PARIS

Paris, 5 janvier. — Pour la première fois depuis de longu s années, la Seine est tout-à-fait gelée dans une assez nuit. Des hier matin, les eaux charriaient d'énormes glaçons et l'on a pu constater, à 3 heures après-midi que le fleuve était être pris dans sa largeur.

Les glaçons se sont en effet amoncelés au pont des Saints-Pères et pendant cette nuit le cours de la Seine se fit en entier obstrué. Les bateaux parisiens ont naturellement suspendu leur service.

Tout le tête dire que le petit bras en fleuve et les écluses sont recouvertes d'une couche de glace ininterrompue; il en est de même des canaux.

Au Châtelet, à la Concorde, au carrefour St-Michel, les fontaines, gelées sont couvertes d'énormes paquets de glace et les petites « vallaces » disparaissent sous les tas-cities suspendus à leur flanc et la stalagmites qui montent du sol autour d'elles.

Nombreux sont les accidents causés par le froid.

Trois enfants morts de froid

Paris, 5 janvier. — Ce matin à sept heures et demie, deux agents en tournée sur la berge du bassin de la Villette, près de la rue de Crimée, ont trouvé entre deux pierres de tailles déposées à cet endroit depuis quelques jours, trois enfants âgés de 8, 10 et 13 ans, morts de froid.

L'enquête ouverte par M. Feger, commissaire de police du quartier a pu rétablir à la suite de quelles circonstances les trois pauvres petits malheureux avaient dû se glisser entre deux pierres de taille.

Hier matin un chaland arrivait au pont Levant de la rue de Crimée; au moment de payer le passage du pont le propriétaire — la mère des trois enfants — ne put acquitter les 5 fr. 50 à donner au gardien qui refusa de laisser passer. Force fut bien à M. L... d'amarrer son bateau. Furieux il se retient dans ses petits : « Allez faire ce pour tout, je reviens de suite. »

Les trois petits sortirent et vers la nuit le manœuvre revenant au bateau, cherchant trouver leur père, pour se coucher; mais tout étant fermé et ne voulant pas coucher sur le bateau, il s'en allèrent sans doute sur les conseils du plus âgé se cacher entre les pierres ou les deux garçons de la peiz les ont trouvés cadavres.

Quant au père, personne n'a de ses nouvelles.

En province

Orléans, 5 janvier. — Il fait un froid très